



Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 25 b) de la liste préliminaire*

**Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation sociale
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux personnes handicapées et à la famille**

Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [76/138](#) de l'Assemblée générale relative à la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Il propose une analyse de l'incidence des technologies numériques sur les personnes âgées et recense les répercussions stratégiques pour les personnes âgées du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan d'action de coopération numérique : application des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique » ([A/74/821](#)). Il présente également une sélection de travaux que des entités des Nations Unies ont réalisés sur le vieillissement et les personnes âgées. En guise de conclusion, le rapport contient des recommandations à l'intention de l'Assemblée.

* [A/77/50](#).



I. Introduction¹

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 76/138 de l'Assemblée générale relative à la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Il fait suite au précédent rapport sur le sujet (A/76/156), dans lequel le Secrétaire général a analysé les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les personnes âgées et examiné les moyens de mieux tenir compte de celles-ci dans le cadre des efforts de relèvement face à la pandémie, et ce dans divers domaines d'action.
2. Dans sa résolution, l'Assemblée générale a invité les États Membres et la communauté internationale, notamment, à collaborer, à contribuer et à participer à l'action menée à l'échelle mondiale en vue d'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tenant compte de toutes les tranches d'âge. Elle a également souligné la nécessité de promouvoir, entre autres, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de veiller à ce que ces services tiennent compte des droits et des besoins des personnes âgées.
3. La section II du présent rapport pose les jalons de l'analyse qui suit, en donnant un aperçu des liens qui existent entre le vieillissement de la population et les technologies numériques, tout en abordant la question de la fracture numérique dont souffrent de nombreuses personnes âgées. Dans cette section, on révèle combien il importe de veiller à ce que les personnes âgées soient dûment prises en compte dans les avancées technologiques, en mettant en évidence le potentiel des technologies numériques pour le développement individuel, l'épanouissement personnel et le bien-être des personnes âgées, tout en soulignant les difficultés existantes.
4. La section III présente brièvement le Plan d'action de coopération numérique (A/74/821) et passe en revue les domaines qui présentent un intérêt pour les personnes âgées dans ce cadre, en mettant l'accent sur les moyens de prendre dûment en compte les préférences, les besoins et les contributions des personnes âgées dans la mise en œuvre dudit instrument. Cette section donne des indications permettant de promouvoir les économies et sociétés numériques inclusives, d'améliorer le renforcement des capacités numériques, de protéger les droits humains et la capacité d'action des personnes âgées dans le contexte des technologies numériques et de sauvegarder les intérêts des personnes âgées dans le cadre de la coopération numérique mondiale.
5. La section IV présente une sélection de travaux que des entités des Nations Unies ont réalisés sur le vieillissement. Enfin, la section V comporte des recommandations clés à l'intention de l'Assemblée générale.

II. Les technologies numériques et le vieillissement mondial

A. Rappeler les connexions

6. Dans le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement², les États ont été invités à constater les nouvelles possibilités offertes par les progrès technologiques, y compris les technologies de l'information, dans le contexte de

¹ Le contenu des sections II et III est tiré du document intitulé « Background Paper on Technologies and Older Persons », établi par Ana Maria Carrillo Soubic, et disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/ageing/wp-content/uploads/sites/24/2022/06/Technologies-and-older-persons-by-Ana-Maria-Carrillo-Soubic.pdf>.

² *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

l'interdépendance mondiale, pour la croissance de l'économie mondiale et le développement ainsi que pour l'amélioration du niveau de vie dans le monde entier.

7. Les représentantes et représentants de 158 gouvernements ont affirmé dans la Déclaration politique adoptée lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement que les moyens technologiques sans précédent offraient des possibilités extraordinaires de permettre aux hommes et aux femmes d'atteindre le troisième âge en meilleure santé et avec un bien-être mieux réalisé, de promouvoir l'inclusion et la participation intégrales des personnes âgées dans la société, de permettre à ces personnes de contribuer plus efficacement aux activités de leur collectivité et au développement de leur société, et d'améliorer constamment les soins et l'appui aux personnes âgées selon leurs besoins.

8. Dans la Déclaration, il est dit que lorsque le vieillissement de la population mondiale est considéré comme un résultat positif, l'utilisation des qualités humaines, de l'expérience et des ressources des groupes plus âgés est naturellement reconnue comme un atout. Toutefois, une action concertée est nécessaire pour transformer ces possibilités et améliorer la qualité de vie des hommes et des femmes alors qu'ils avancent en âge. Le Plan d'action comporte un ensemble de recommandations liées à la technologie destinées aux décideurs politiques, regroupées selon trois grandes orientations prioritaires : les personnes âgées et le développement ; la promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées ; la création d'environnements porteurs et favorables (voir fig. I).

Figure I
Recommandations liées à la technologie formulées dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, par orientation prioritaire

Orientation prioritaire I Les personnes âgées et le développement	Orientation prioritaire II Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées	Orientation prioritaire III Création d'environnements porteurs et favorables
Travail et population active Possibilités d'emploi • Faciliter l'accès aux technologies Développement rural, migration et urbanisation Conditions de vie et infrastructure dans les zones rurales • Donner l'accès à une formation aux techniques d'exploitation agricole Savoir, éducation et formation Égalité de chances • Encourager et promouvoir l'acquisition de compétences techniques et la formation à l'informatique à l'intention des personnes âgées handicapées • Mettre les nouvelles technologies, y compris celles de l'information et de la communication, à la disposition de tous, en tenant compte des besoins des femmes âgées • Donner aux des informations qui permettent de faire face aux exigences technologiques de la vie de tous les jours • Encourager la conception de technologies informatiques, de documents et de supports audio qui tiennent compte de la baisse des capacités physiques et de l'acuité visuelle des personnes âgées Exploitation du potentiel et des compétences • Créer, dans le cadre des programmes d'éducation, des possibilités d'échange de connaissances et de données d'expérience entre générations, notamment en ce qui concerne l'utilisation de nouvelles technologies	Accès universel et équitable aux services de santé Élimination des inégalités et des obstacles • Avoir recours à des technologies comme la télémedecine et à l'enseignement à distance en vue de réduire les limitations géographiques et logistiques entravant l'accès aux soins de santé dans les zones rurales Les personnes âgées et les handicapés Maintien d'une capacité fonctionnelle maximale et promotion de la pleine participation • Mettre à disposition des technologies d'assistance • Favoriser l'accès, sans discrimination, aux technologies médicales à un prix abordable	Logement et cadre de vie Meilleure conception du cadre pour favoriser une vie indépendante • Promouvoir le recours à la technologie et aux services de réadaptation conçus pour favoriser une vie indépendante

Source : *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

9. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences dévastatrices sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, les données nationales et infranationales montrant que la progression sur la voie du développement engagée depuis des années, voire des décennies, a été interrompue et que certaines des

avancées enregistrées ont été réduites à néant³. Au vu des incidences que le vieillissement de la population mondiale entraîne sur le développement socio-économique des sociétés dans un contexte de crises mondiales interdépendantes, il importe de prendre d'urgence des mesures pour refonder le contrat social entre gouvernants et citoyens et, plus largement, au sein de chaque société, comme préconisé dans le rapport intitulé « Notre Programme commun ». Les personnes âgées doivent participer pleinement à ce processus et, aussi, en bénéficier. Cet appel, qui vise à améliorer de façon tangible la vie des individus, a été lancé dans un contexte mondial placé sous le signe d'une transformation numérique très dynamique et complexe, qui exige la tenue d'un débat de politique publique destiné à assurer la mise en œuvre opportune de cadres institutionnels, politiques et réglementaires permettant de tirer parti de la numérisation pour faire progresser le développement durable⁴ et lever les obstacles auxquels se heurtent les personnes âgées s'agissant d'accéder aux technologies numériques, tout en veillant à ce que les produits, politiques et pratiques numériques soient conformes aux normes en matière de droits humains et aux mesures de protection des personnes âgées.

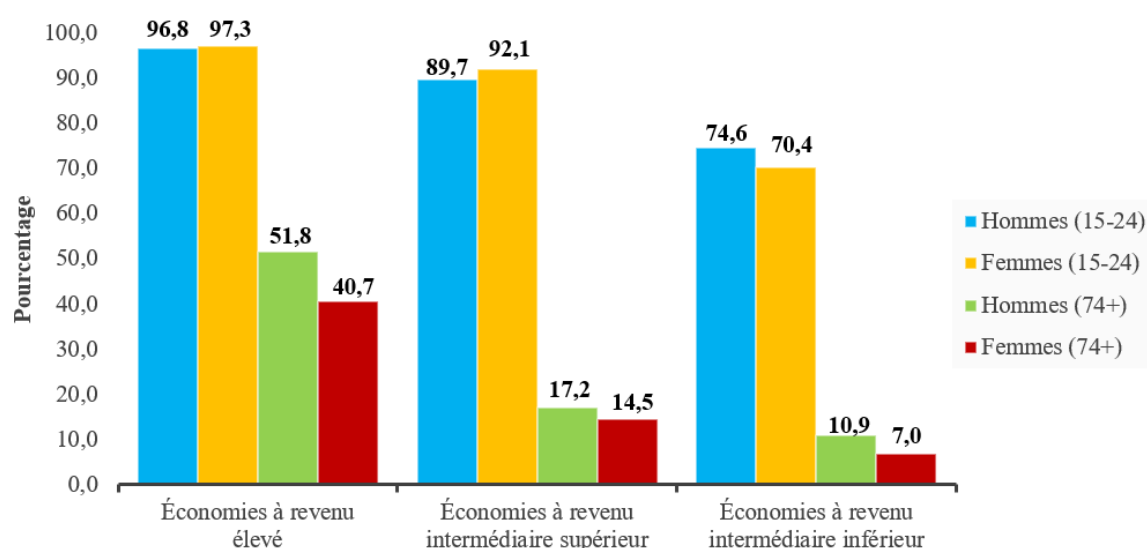
10. Il est essentiel d'exploiter le potentiel offert par la technologie pour parer, entre autres, aux conséquences du vieillissement sur le plan individuel, social et sanitaire, afin de tirer parti des avantages de la quatrième révolution industrielle, en particulier dans des pays moins avancés. Toutefois, la mégatendance que représentent les technologies numériques interagit également avec les schémas mondiaux d'inégalité existants. À mesure que croît la dépendance mondiale vis-à-vis du numérique, ceux et celles qui demeurent privés d'accès à Internet risquent de se retrouver laissés de côté. À l'échelle nationale, la fracture numérique détermine quels groupes de population bénéficient des avancées technologiques⁵. Les données disponibles révèlent que l'âge est un facteur clé de fracture numérique (voir fig. II). Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui est la source officielle de statistiques mondiales sur les TIC, plus de 90 % des jeunes utilisent l'Internet dans les pays à revenu élevé pour lesquels on dispose de données, contre moins de la moitié des personnes âgées de 75 ans ou plus dans la plupart de ces pays. Le fossé numérique se creuse considérablement si l'on compare les deux groupes d'âge dans les économies à revenu intermédiaire sur lesquelles on dispose de données. Lorsqu'elles sont ventilées par sexe, les données révèlent des disparités entre les femmes et les hommes, les hommes âgés dégageant des taux d'utilisation de l'Internet plus élevés que les femmes âgées dans presque tous les pays, indépendamment du niveau de revenu de la personne.

³ Version préliminaire non éditée du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, consultable à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/29858SG_SDG_Progress_Report_2022.pdf.

⁴ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Sandboxing and experimenting digital technologies for sustainable development », note de synthèse n° 123 (décembre 2021).

⁵ *Rapport du Réseau des économistes des Nations Unies à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies – Modeler les tendances de notre époque* (publication des Nations Unies, 2020).

Figure II
Utilisation de l'Internet par les jeunes et les personnes âgées, par sexe et par catégorie de revenus à l'échelle nationale, 2021 (pourcentage)



Source : Base de données de l'UIT (2021). Consultable à l'adresse suivante : <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>.

Graphique établi à partir des données disponibles de 41 pays (13 pays à revenu intermédiaire inférieur, 13 pays à revenu intermédiaire supérieur et 15 pays à revenu élevé).

11. Les chiffres sur l'utilisation d'Internet par les personnes âgées dont on dispose font apparaître d'importantes disparités pour ce qui est de la disponibilité et de la comparabilité des données, les pays à faible revenu restant à la traîne. Ainsi, en 2021, les données du Pew Research Center ont montré que 25 % des personnes âgées de 65 ans ou plus déclaraient ne jamais utiliser l'Internet, contre une part beaucoup plus faible (4 %) des adultes âgés de 50 à 64 ans⁶. Le fossé numérique est particulièrement important pour les personnes âgées de 75 ans ou plus. Les données disponibles se limitent à quelques études nationales ou régionales. Selon les résultats de l'enquête de 2019 sur les droits fondamentaux dans l'Union européenne, seule une personne sondée sur cinq âgée de 75 ans ou plus s'adonnait, au moins occasionnellement, à des activités sur Internet, contre 98 % des personnes âgées de 16 à 29 ans⁷. Au Kazakhstan, en 2019, 95,8 % des personnes âgées de 15 à 24 ans utilisaient l'Internet, contre 10,8 % des personnes âgées de 75 ans ou plus. En 2018, la différence était de 84,7 % en Ukraine ; en 2017, elle était de 84,6 % à Singapour. De nouvelles données de l'UIT font apparaître des écarts importants entre les pays et les régions, ces pourcentages étant nettement inférieurs au Danemark (22,1 %) en 2020, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (27,3 %) et à Oman (27,7 %)⁸.

12. Il importe de noter que les données de l'UIT révèlent également une forte croissance mondiale de l'utilisation de l'Internet, le nombre estimé de personnes qui ont utilisé l'Internet ayant bondi à 4,9 milliards en 2021, contre 4,1 milliards estimés en 2019. L'augmentation exceptionnellement prononcée du nombre de personnes en ligne peut être attribuée à l'effet accélérateur de la connectivité résultant, durant la COVID-19, de l'augmentation soudaine de la demande numérique. L'utilisation

⁶ Pew Research Center, « Internet/Broadband Fact Sheet » (2021).

⁷ CEE, « Ageing in the Digital Era », note d'orientation sur le vieillissement n° 26 (juillet 2021).

⁸ UIT, « Statistiques ». Consultables à l'adresse suivante : <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>.

d'Internet par les personnes âgées a augmenté, même s'il existe de nettes différences entre régions et pays. Selon Eurostat, l'écart entre les groupes d'âge en ce qui concerne l'accès aux TIC modernes et leur utilisation décrit une évolution favorable. Les chiffres de l'Union européenne montrent que le pourcentage de personnes âgées de 65 à 74 ans n'ayant jamais utilisé d'ordinateur est passé de 83 % en 2007 à 32 % en 2020. Selon le Pew Research Center, l'utilisation d'Internet par les personnes âgées de 65 ans ou plus aux États-Unis d'Amérique n'a cessé d'augmenter au cours des deux dernières décennies, passant de 14 % en 2000 à 67 % en 2017⁹ et à 75 % en 2021.

13. Pour autant, on estime qu'en 2021, 37 % de la population mondiale (2,9 milliards de personnes) n'utilisait toujours pas l'Internet. Lorsqu'on examine la question de la connectivité, on constate l'existence de lacunes liées, notamment au revenu, à l'emplacement (zone urbaine ou zone rurale), au sexe, au niveau d'instruction et à l'âge¹⁰. L'âge interagit avec de multiples facteurs significatifs, notamment le sexe, le lieu de résidence, les revenus, la situation de handicap et l'origine ethnique, qui sont prédictifs de l'accès aux TIC et à l'Internet. Cette intersectionnalité peut entraîner des formes multiples de discrimination et exacerber les inégalités sociales préexistantes. Le manque d'accès aux technologies favorisant l'indépendance et d'autres évolutions socio-économiques peut faire des personnes âgées les laissées-pour-compte du développement au sens large, en les empêchant de jouer le rôle économique et social qui leur revient et en tarissant leurs sources traditionnelles de biens et de services.

B. Perspectives et défis pour les personnes âgées

14. Le progrès technologique rapide est en passe de remodeler les économies et les sociétés. Bien que l'on ne dispose pas encore d'un bilan complet de cette révolution technologique, on prévoit de profondes mutations à long terme dans toutes les dimensions du développement¹¹. Pour les personnes âgées, les technologies numériques s'accompagnent de possibilités économiques et sociales mais également de défis. Il importe donc de bien comprendre les grands enjeux de cette nouvelle vague technologique pour s'assurer que les personnes âgées profitent du créneau qu'elle offre.

15. Les technologies numériques et l'intelligence artificielle révolutionnent la médecine, la recherche médicale et la santé publique. Les technologies d'avant-garde sont porteuses de transformations pour le secteur de la prise en charge sanitaire, se traduisant par des services et des médicaments améliorés, moins onéreux et plus innovants, ainsi que par de meilleurs résultats en matière de santé. Ainsi, grâce aux dernières avancées des technologies concernant les maisons intelligentes, certaines personnes âgées parviennent à vivre chez elles dans le confort, en toute indépendance et en sécurité. Les technologies améliorent l'accès aux médicaments et leur administration, que ce soit par la mise au point d'applications médicales ou de piluliers qui garantissent que les personnes âgées respectent les horaires de prise de médicaments ou par les progrès dans la fabrication de pilules par impression 3D¹². Les TIC ont joué un rôle fondamental dans la gestion efficace des maladies non

⁹ Monica Anderson et Andrew Perrin, « Tech adoption climbs among older adults », Pew Research Center, 17 mai 2017.

¹⁰ UIT, *Rapport sur la connectivité dans le monde* (2022).

¹¹ CNUCED, *Technology and Innovation Report 2021: Catching technological waves, Innovation with equity* (Genève 2021).

¹² Département des affaires économiques et sociales, *La situation économique et sociale dans le monde, 2018 : les technologies de pointe au service du développement durable* (E/2018/50/Rev.1) (New York, 2018).

transmissibles. Ainsi, de nombreux pays d'Asie-Pacifique utilisent des outils numériques, tels que la télésurveillance, la santé mobile et les dossiers médicaux électroniques, pour promouvoir l'autogestion des maladies non transmissibles par les personnes âgées ou pour faciliter la gestion de ces maladies au niveau des soins primaires¹³. Les robots d'assistance et de réadaptation thérapeutique peuvent améliorer la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées. La robotique peut contribuer à accélérer la détection et la prévention des maladies et à combler les lacunes en matière de soins destinés aux personnes âgées, notamment à celles qui souffrent de troubles moteurs et cognitifs¹⁴. Le potentiel qu'offrent les technologies d'assistance s'étend au soutien des personnes aidantes, qu'il s'agisse de mettre celles-ci davantage en adéquation avec les patients ou d'alerter les aidants lorsqu'une personne âgée fait une chute¹⁵.

16. Les technologies numériques peuvent permettre aux personnes âgées de prendre le contrôle de leur propre santé ainsi que de diriger les soins et l'assistance qui leur sont offerts et de mieux comprendre l'évolution de leurs besoins. Pour ce faire, il est essentiel de garantir la confidentialité des données et l'autonomie, la protection des droits humains, la promotion des intérêts des personnes âgées et le respect des principes de transparence et de responsabilité¹⁶. Les considérations relatives à la diversité et à l'inclusion des personnes âgées sont également cruciales pour investir dans l'infrastructure des technologies numériques et, ainsi, ne laisser personne de côté. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié sa Stratégie mondiale pour la santé numérique (2020-2025), dont l'objectif est de renforcer les systèmes de santé moyennant l'application des technologies numériques pour les consommateurs, les professionnels de la santé, les prestataires de soins de santé et l'industrie afin de concrétiser la vision de la santé pour toutes et tous¹⁷.

17. Il est essentiel de comprendre le lien entre mobilité, TIC et personnes âgées pour mettre en place des technologies abordables, accessibles et acceptables qui favorisent le bien-être de ces personnes. Les TIC sont omniprésentes dans les transports publics, où elles sont utilisées pour améliorer la gestion, la sécurité et la flexibilité de ce secteur¹⁸. Toutefois, les besoins et les préférences des personnes âgées en matière de transport ne sont pas uniformes et peuvent être tributaires de facteurs tels que l'âge, le sexe, le revenu, la taille et la composition du ménage ou les critères de détention d'un permis de conduire¹⁹. Les technologies présentent un éventail de plateformes à la demande qui offrent davantage d'options aux personnes âgées, notamment des informations en temps réel sur les transports, les réservations et les paiements. Des initiatives telles que le programme phare intitulé « Des villes intelligentes centrées sur les personnes » du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui visent à donner aux gouvernements locaux les moyens d'adopter une approche multipartite de la transformation numérique permettant de réaliser la durabilité, l'inclusion, la prospérité et les droits humains au profit des personnes,

¹³ CESAP, « Enhancing the Role of Information and Communication Technologies in Health Care for Older Persons in Asia and the Pacific », note d'orientation n° 2021/03 (2021).

¹⁴ Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, Global Coalition on Ageing, 256^e session, « Tech Solutions for Age-Related Diseases » (4 mai 2022).

¹⁵ Catherine Shu, « We need to pay more attention to "age-tech" », TechCrunch (30 décembre 2021).

¹⁶ OMS, *Ethics and Governance of Artificial Intelligence for Health: WHO Guidance* (Genève, 2021).

¹⁷ OMS, *Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025* (Genève, 2021).

¹⁸ Kate Pangbourne, « Mobility and Ageing: A Review of Interactions Between Transport and Technology from the Perspective of Older People », in *Geographies of Transport and Ageing* (Palgrave Macmillan, 2018).

¹⁹ Dong Lin et Jianqiang Cui, « Transport and Mobility Needs for an Ageing Society from a Policy Perspective: Review and Implications », in *Environmental Research and Public Health*, vol. 18, n° 22 (2021).

devraient anticiper les besoins et les préférences des personnes âgées. Il peut s'agir d'utiliser des technologies numériques telles que la synthèse vocale, la vision par ordinateur ou des solutions telles que les maisons intelligentes et les fauteuils roulants intelligents, qui s'adaptent à l'évolution des besoins et des capacités des personnes âgées.

18. Les nouvelles technologies numériques s'accompagnent de nouveaux produits et services, notamment de nouveaux systèmes financiers numériques. Les personnes âgées en tant que groupe représentent près de 80 % du secteur informel de l'économie mondiale, mais beaucoup d'entre elles n'ont pas accès aux services financiers du secteur structuré : selon la Banque mondiale, seules 60 % des personnes âgées dans les économies à revenu faible ou intermédiaire ont un compte bancaire. Alors que les nouvelles technologies permettent à un nombre croissant de personnes vivant dans des pays en développement d'accéder à des services financiers numériques, les personnes âgées ont été plus lentes à adopter l'argent mobile, et ce même dans les économies où celui-ci était bien présent. Ainsi, le taux d'utilisation de l'argent mobile par les personnes âgées est faible en Bolivie, au Chili, en Haïti, en Malaisie, au Mexique, en Thaïlande et en Türkiye²⁰. Un faible niveau de connaissances et de capacités techniques, ainsi qu'un manque de produits et de services financiers adaptés à l'éventail des besoins et préférences des personnes âgées, sont quelques-uns des principaux facteurs d'exclusion financière numérique de ce groupe. Dans ce contexte, l'exploitation financière demeure une forme première de maltraitance dont les personnes âgées sont victimes. Selon l'American Association of Retired Persons, les personnes âgées, aux États-Unis d'Amérique, continuent d'être les plus lourdement pénalisées par la criminalité en ligne, les hommes et les femmes de 50 ans ou plus ayant déclaré plus de 1,8 milliard de dollars de pertes dues à la cybercriminalité en 2020²¹. Il importe donc de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la mise en place d'une législation et de politiques efficaces en matière d'identification, d'enquête et de réparation en cas d'exploitation financière numérique.

19. Si elles sont mises judicieusement à contribution, les technologies numériques peuvent permettre aux travailleuses et travailleurs âgés de mieux s'adapter au marché du travail, prolongeant ainsi leur vie professionnelle, en rendant possible l'aménagement des conditions de travail, en facilitant le travail à distance et en créant de nouveaux modes d'apprentissage pour continuer de se recycler tout au long de la vie (voir A/75/218). Ainsi, en 2021, le Gouvernement indien a lancé le programme « Senior Able Citizens for Re-Employment in Dignity », un portail en ligne où les personnes âgées à la recherche d'un emploi peuvent publier leur profil et indiquer leurs intérêts professionnels et où leur sont proposées des formations en ligne et des réunions virtuelles²². Pour favoriser une culture facilitant l'apprentissage tout au long de la vie, Singapour a lancé le programme SkillsFuture²³, qui offre aux citoyennes et citoyens de tous âges un système intégré d'éducation et de formation répondant à des besoins en perpétuelle mutation. Selon le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/49/70), cependant, il existe des lacunes considérables pour ce qui est notamment du droit des personnes âgées à la formation permanente, des effets de l'évolution technologique, des déficits numériques et de l'accès des personnes âgées aux technologies de l'information. Ces lacunes se

²⁰ Banque mondiale et Better Than Cash Alliance, « The Role of Digital Financial Inclusion in Preparing for Older Age and Retirement » (juillet 2019).

²¹ Katherine Skiba, « How Cybercriminals Stole \$1.8 Billion from Unsuspecting Older Americans in 2020 », American Association of Retired Persons, 12 avril 2021.

²² Informations disponibles à l'adresse suivante : <https://sacred.dosje.gov.in/>.

²³ Informations disponibles à l'adresse suivante : <https://www.skillsfuture.gov.sg/AboutSkillsFuture>.

répercutent tout particulièrement sur la protection effective des droits humains des personnes âgées.

20. L'agriculture numérique, qui permet aux agriculteurs et agricultrices d'utiliser les technologies numériques pour accéder à des informations agricoles personnalisées et exploitables, peut améliorer la subsistance des collectivités et la vie des agriculteurs et des travailleurs et travailleuses agricoles²⁴. Partout dans le monde, les populations rurales vieillissent. Les données disponibles donnent à penser qu'on est en présence d'un vieillissement rapide de la population rurale, qui se caractérise par une augmentation de la proportion d'agriculteurs et d'agricultrices de plus de 55 ans, en Afrique australe et en Asie du Sud-Est. En outre, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, l'agriculture est la plus importante source d'emploi pour les personnes âgées²⁵. En faisant en sorte que les personnes âgées puissent effectivement accéder aux outils agricoles numériques et les utiliser, on obtiendrait ainsi un effet bénéfique à la fois pour le secteur agricole et pour les personnes âgées elles-mêmes.

21. Selon la Global Coalition on Aging, les technologies numériques appliquées à la satisfaction des besoins des personnes âgées et des sociétés vieillissantes offrent d'abondantes possibilités économiques et commerciales, dont la valeur de marché est estimée à 17 000 milliards de dollars. L'« économie des séniors », définie comme la somme de toutes les activités économiques destinées aux personnes âgées, a augmenté ces dernières années, et cette tendance à la hausse devrait se poursuivre. Ainsi, selon une étude, les dépenses en biens et services des personnes âgées de 50 ans et plus aux États-Unis passeront de 7 600 milliards de dollars en 2018 à 27 500 milliards de dollars en 2050²⁶.

22. Si l'ère numérique ouvre à l'humanité de nouvelles perspectives en matière de bien-être, de connaissances et de découvertes, les avancées technologiques ne doivent pas servir à creuser les inégalités, à aggraver les discriminations existantes ou à remettre en cause les droits humains (voir [A/HRC/48/31](#)). Il importe également que les personnes âgées aient le choix de ne pas se connecter en ligne. La participation des personnes âgées à l'évaluation de leurs propres besoins et préférences en matière de prestation de services publics est cruciale, même à une époque de numérisation croissante²⁷.

III. Incidences stratégiques du Plan d'action de coopération numérique pour les personnes âgées

23. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan d'action de coopération numérique : application des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique » a été publié en 2020. Il faisait suite au rapport, sur lequel il s'appuyait, établi en 2018 par le Groupe de haut niveau sur la coopération

²⁴ Forum économique mondial, « Grow back better? Here's how digital agriculture could revolutionize rural communities affected by COVID-19 », 9 juillet 2020.

²⁵ HelpAge International, « The ageing of rural populations: evidence on older farmers in low- and middle-income countries » (2014).

²⁶ UIT, *Ageing in a digital world: from vulnerable to valuable* (Genève, 2021).

²⁷ Heidrun Mollenkopf, « The Digital Divide ». Consultable à l'adresse suivante : https://www.un.org/development/desa/ageing/wp-content/uploads/sites/24/2021/02/Heidrun-Mollenkopf_paper.pdf. Document présenté lors de la réunion du Groupe d'experts du Département des affaires économiques et sociales sur l'objectif visant à mieux construire l'avenir des personnes âgées après la pandémie de COVID-19 (du 2 au 5 mars 2021).

numérique²⁸, chargé de présenter des propositions visant à renforcer la coopération dans l'espace numérique entre les parties prenantes concernées. L'année suivante, le Groupe de haut niveau a achevé ses délibérations et soumis son rapport final, intitulé « L'ère de l'interdépendance numérique », où figuraient cinq séries de recommandations générales sur les possibilités de collaboration offertes à la communauté internationale pour optimiser l'utilisation des technologies numériques et atténuer les risques qu'elles peuvent présenter. La présente section vise à examiner la situation des personnes âgées dans le cadre des recommandations A, B, C et E du Plan d'action.

A. Une économie et une société numériques inclusives

24. De plus en plus souvent, les technologies numériques sont le moyen qui permet aux individus de mener leurs activités quotidiennes, d'accéder aux services de base et de participer pleinement à la vie publique et à la vie en société. On en trouve des exemples dans tous les domaines de la vie et ces tendances ont été accélérées par la récente pandémie de COVID-19 et par les mesures de santé publique prises dans ce contexte. Ainsi, l'utilisation d'outils technologiques sur le marché du travail devient omniprésente et les compétences numériques sont souvent une condition au recrutement. Dans des domaines aussi divers que l'éducation, les finances personnelles, les services publics et la participation à la vie politique, les services migrent vers des plateformes en ligne. Dans les situations d'urgence, où les acteurs humanitaires s'appuient de plus en plus sur les technologies numériques pour mener leurs interventions, l'exclusion numérique peut empêcher les personnes d'accéder à des informations pertinentes sur leurs droits, les prestations auxquelles elles pourraient prétendre et les services pertinents, ce qui aggrave encore le sentiment d'exclusion qu'elles éprouvent et peut même mettre leur vie en danger (voir [A/74/170](#)).

25. Ainsi, l'inclusion numérique pour toutes et tous a des conséquences profondes sur la capacité des personnes de vivre pleinement leur vie et sur la réalisation de la promesse de ne laisser personne de côté. Les éléments de base d'une économie et d'une société numériques inclusives sont l'infrastructure et la connectivité numériques, le caractère abordable et l'accessibilité, qui comprennent l'aptitude à se servir des outils numériques et l'appropriation numérique, l'accessibilité des TIC et l'existence des politiques, réglementations, normes, directives et bonnes pratiques voulues.

26. Les infrastructures et la connectivité sont des conditions préalables à la réalisation de l'inclusion technologique et numérique. Les populations des pays ou des régions qui ne disposent pas d'infrastructures adéquates ou qui n'ont pas accès aux réseaux mobiles à large bande ou aux technologies de pointe ne peuvent profiter pleinement des possibilités offertes par la révolution numérique. Une mauvaise connectivité limite l'accès aux applications à large bande utilisées pour l'éducation, la santé, la prise en charge de longue durée, l'autonomie de vie, la finance et d'autres secteurs essentiels pour les personnes âgées. Même lorsque les infrastructures et la connectivité de base sont en place, de nombreux individus et ménages aux connexions restreintes sont de ce fait considérés comme « marginalement connectés »²⁹. Si les personnes de tous âges sont pénalisées par un déficit d'infrastructures et une faible

²⁸ Consultable à l'adresse suivante : <https://www.un.org/en/pdfs/DigitalCooperation-report-for%20web.pdf> (résumé en français ici : https://www.un.org/sites/www.un.org/files/uploads/files/Ere_Interdependance_numerique.pdf).

²⁹ Commission « Le large bande au service du développement durable », *The State of Broadband: People-Centred Approaches for Universal Broadband* (Genève, 2021).

connectivité, certains groupes sociaux peuvent être touchés de diverses manières et rencontrer ainsi davantage de difficultés, notamment les personnes souffrant de discrimination intersectionnelle, telles que les personnes âgées.

27. Selon les données disponibles, 95 % de la population mondiale vit désormais à portée d'un réseau mobile à large bande. Toutefois, d'importantes lacunes persistent. Les personnes vivant en zone rurale, en particulier dans des pays moins avancés, sont moins connectées, la part des utilisateurs et utilisatrices de l'Internet y étant deux fois moins élevée qu'en zone urbaine. Dans les pays les moins avancés, la probabilité d'utiliser l'Internet en zone rurale est quatre fois moindre qu'en zone urbaine. En Afrique, environ 30 % de la population rurale n'a toujours pas de couverture mobile à large bande³⁰. La fracture numérique entre villes et campagnes peut toucher particulièrement les résidentes et résidents âgés dans les pays où les zones rurales et reculées connaissent un vieillissement démographique plus prononcé. Ainsi, dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), une personne sur quatre, tous âges confondus, vit en zone rurale ; pour les personnes âgées d'au moins 65 ans, ce ratio est d'une personne sur trois³¹. En comblant le fossé qui existe entre villes et campagnes, on peut donc contribuer à réduire la fracture numérique dans les pays enregistrant une augmentation de la proportion des personnes âgées vivant en zone rurale.

28. La nécessité de disposer d'un accès et d'équipements à un coût abordable est un autre écueil important pour les personnes âgées, en particulier pour celles dont la situation est, en raison de discriminations croisées, plus vulnérable que celle d'autres catégories de la population. Bien qu'à l'échelle mondiale, la part des revenus consacrée aux services de télécommunication et à l'Internet n'ait cessé de diminuer ces dernières années, les coûts de ces services ont augmenté en 2021 du fait des bouleversements économiques consécutifs à l'apparition de la pandémie de COVID-19. Dans le même temps, la pandémie a mis en évidence le rôle de plus en plus important que ces technologies numériques jouent dans nos sociétés, montrant ainsi combien il importe de rendre les services abordables pour toutes et tous.

29. Les coûts des technologies numériques peuvent varier considérablement. En 2021, les économies à revenu faible ou intermédiaire ont été les plus touchées par le manque d'accessibilité financière, les consommateurs et consommatrices de ces pays payant généralement, pour les services des TIC, des prix cinq à six fois plus élevés que ceux déboursés par leurs homologues des pays à revenu élevé³². Pour de nombreuses personnes âgées, en particulier les femmes et les personnes handicapées qui risquent plus que les plus jeunes et les hommes âgés d'être en situation de pauvreté, le coût élevé des technologies, des services Internet et des équipements, auquel s'ajoutent d'autres obstacles, peut entraîner l'exclusion numérique.

30. Garantir l'accessibilité aux technologies numériques, c'est-à-dire faire en sorte que les appareils et les produits et services numériques soient conçus pour répondre aux besoins et aux capacités du plus grand nombre, est également crucial si l'on entend réaliser l'inclusion numérique des personnes âgées. Les déficiences physiques et cognitives liées à la vieillesse, telles que les troubles de la vue ou de l'ouïe ou la démence, peuvent empêcher les personnes âgées de tirer parti des technologies et entraver leur capacité d'accéder aux services de base. D'une part, les concepteurs de technologies numériques doivent répondre aux critères d'accessibilité universelle et d'inclusion et, d'autre part, ils doivent adapter expressément leurs produits aux circonstances spécifiques des personnes âgées, sans omettre de tenir compte de

³⁰ UIT, « Measuring digital development: Facts and figures 2021 », Genève, 2019.

³¹ CEE, « Older Persons in rural and remote areas », note d'orientation sur le vieillissement n° 18 (mars 2017).

³² UIT, « The affordability of ICT services 2021 », note d'orientation (2022).

l'hétérogénéité inhérente à ce groupe d'âge. Afin d'encourager l'accessibilité universelle, les décideurs politiques doivent instaurer des mécanismes systématiques qui garantissent la mise au point et la disponibilité de TIC accessibles, y compris par l'adoption de politiques, de réglementations et de normes.

31. Pour faire en sorte que les technologies numériques soient adaptées aux personnes âgées, il faut non seulement que les parties prenantes garantissent la mise en place des critères d'accessibilité et d'inclusion voulus mais aussi qu'elles veillent à rendre les technologies réellement pertinentes pour les personnes âgées. Souvent, même les technologies destinées aux personnes âgées sont empreintes de stéréotypes sur l'âge ou les situations de handicap et, de ce fait, ne prennent pas véritablement en compte les besoins et les intérêts des utilisatrices et utilisateurs âgés. De fait, les stéréotypes âgistes peuvent expliquer pourquoi les produits destinés aux personnes âgées privilégient massivement la prise en compte des besoins en matière de santé et de soins, au détriment de l'éducation, du travail ou des loisirs³³. Pour que les technologies numériques soient pertinentes pour ce groupe de population, il faut que les parties prenantes associent véritablement les personnes âgées à la conception, à la mise à l'essai et à la validation de leurs produits, en utilisant des stratégies telles que, entre autres, la co-conception, la co-création ou la conception participative. Les bénéficiaires n'en seront pas uniquement les personnes âgées : une société numérique incluant les personnes de tous âges profitera à l'ensemble de la société en permettant aux personnes âgées de mieux contribuer à la vie de leur communauté et en offrant d'innombrables débouchés commerciaux au secteur technologique, en particulier à mesure que la part de la population âgée de 65 ans et plus continuera de croître.

B. Renforcement des capacités numériques

32. Dans le Plan d'action de coopération numérique, il est relevé que les besoins mondiaux en matière de renforcement des capacités numériques sont importants. On y recense quelques-uns des grands défis à relever pour exploiter pleinement le potentiel offert par les technologies, notamment l'insuffisance de l'investissement, la nécessité de faire que les initiatives de renforcement des capacités numériques soient axées sur les besoins et non dictées par l'offre et l'importance qu'il y a à adapter les programmes d'alphabétisation numérique aux situations propres à chaque personne et à chaque pays. Pour les générations actuelles de personnes âgées, qui ont connu la révolution numérique à un âge relativement avancé, le manque de confiance et de compétences numériques est un des principaux obstacles entravant l'adoption et l'utilisation des technologies numériques.

33. Dans l'Union européenne, les données révèlent qu'en 2019, 55 % des personnes âgées de 45 à 54 ans disposaient de compétences numériques élémentaires ou plus poussées, ce pourcentage tombant à 40 % dans la tranche d'âge des 55 à 64 ans et à 24 % chez les personnes âgées de 65 à 74 ans. À l'âge viennent s'ajouter des variables telles que le sexe, la situation de handicap et le faible niveau économique, qui augmentent la probabilité d'une faible alphabétisation numérique. Dans cette même région, les données sur l'utilisation des services d'administration en ligne révèlent un écart important en ce qui concerne la participation des personnes âgées, en fonction de leur niveau d'éducation formelle : seules 16 % des personnes âgées peu instruites utilisent l'Internet pour obtenir des informations auprès des autorités publiques, contre 62 % des personnes âgées très instruites³⁴.

³³ OMS, « Ageism in artificial intelligence for health », note d'orientation (2022).

³⁴ CEE, « Ageing in the Digital Era ».

34. Des recherches menées aux États-Unis confirment ces résultats, à savoir que lorsque l'âge s'ajoute à d'autres critères, tels que le niveau des revenus, l'origine ethnique ou la race et le sexe, les écarts en matière de compétences numériques sont plus importants. Les données relatives aux compétences numériques des travailleuses et travailleurs âgés montrent non seulement que ces personnes ont moins de compétences numériques que leurs pairs plus jeunes, mais également que les variations par sous-groupe sont considérables. Parmi les travailleuses et travailleurs âgés de 50 ans ou plus, ce sont les personnes de race blanche qui ont le plus de chances d'avoir des connaissances numériques (18 %), les personnes de race noire étant les moins bien loties (3 %). En outre, les revenus des travailleurs âgés ayant des compétences numériques plus poussées sont nettement supérieurs, ce qui met en lumière la corrélation avec la situation socio-économique³⁵.

35. L'aptitude d'une personne à se servir des outils numériques à ses propres fins en utilisant des moyens novateurs et créatifs pour répondre à ses besoins, c'est-à-dire l'appropriation des technologies numériques, exige des compétences et des connaissances numériques. L'alphabétisation numérique des personnes âgées devrait inclure des compétences de base en technologie et en informatique ainsi que le renforcement de capacités créatives applicables au numérique. Les programmes de renforcement des capacités devraient cibler les besoins spécifiques des personnes âgées, compte tenu de l'hétérogénéité inhérente à ce groupe, de la diversité des capacités physiques et cognitives de ces personnes et des facteurs sociaux pouvant influencer sur le succès de ces programmes, tels que le revenu, la race, l'origine ethnique, la situation de handicap et le sexe. Il importe de comprendre en détail le niveau de connaissances numériques de l'individu : certaines personnes âgées font une utilisation restreinte des technologies, n'ayant par exemple aucun mal à se servir d'outils numériques tels que les appels vidéo qui leur permettent de communiquer avec leur famille, mais manquant de confiance ou de compétences numériques pour gérer leurs finances en ligne ou accéder à d'autres services³⁶.

36. Les enseignements tirés des données disponibles sur les meilleures pratiques devraient être dûment pris en compte dans l'élaboration des programmes de développement des compétences numériques. Ainsi, des études montreraient que les personnes âgées qui sont fortement encouragées par la société et la famille à utiliser les technologies sont plus enclines à apprendre à se servir de l'Internet et y ont beaucoup plus fréquemment recours. La participation à des activités conjointes avec les familles, les programmes d'apprentissage par les pairs et les initiatives destinées à renforcer la confiance se sont également révélés efficaces. De même, il importe de prendre des mesures pour informer les personnes âgées de l'aide au renforcement des capacités dont elles disposent au sein de leur collectivité afin de leur permettre de tirer réellement parti des possibilités qui en découlent. Les programmes de formation numérique à distance peuvent également être l'occasion pour les personnes âgées, y compris pour celles qui ont des problèmes de mobilité, d'améliorer leurs capacités numériques³⁷.

³⁵ Ian Hecker *et al.*, « Digital Skills and Older Workers: Supporting Success in Training and Employment in a Digital World », Urban Institute (septembre 2021).

³⁶ Age UK, « Digital inclusion and older people: how have things changed in a Covid-19 world? », document d'information (mars 2021).

³⁷ Centre for Ageing Better, « Covid-19 and the digital divide: supporting digital inclusion and skills during the pandemic and beyond » (juillet 2021).

C. Droits de la personne et intervention humaine

37. La vitesse à laquelle se produisent les progrès technologiques peut faire apparaître des lacunes en matière de protection qui peuvent dépasser les capacités du cadre international des droits humains. Si les technologies numériques peuvent permettre aux individus de mieux exercer leurs droits humains, elles peuvent aussi, sans qu'on le veuille, accentuer les discriminations et les inégalités visant les personnes en situation de vulnérabilité ou être utilisées pour violer ou restreindre les droits humains d'un individu³⁸. Dans ce contexte, le Plan d'action de coopération numérique met en lumière la nécessité de faire en sorte que les produits, les politiques, les pratiques et les conditions de service ayant trait aux technologies en question soient conformes aux principes et aux normes en matière de droits de la personne. Les effets des technologies numériques sur les droits humains des personnes âgées peuvent être considérables, notamment en ce qui concerne l'utilisation qui est faite des technologies pour accéder aux services de base.

38. Alors que les services publics et privés dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'emploi, les finances ou la gouvernance électronique sont de plus en plus souvent offerts en ligne, la réalisation des droits humains pourrait être en partie fonction de la capacité des individus d'accéder aux plateformes numériques. Ainsi, les personnes âgées dont les compétences numériques seraient inexistantes ou insuffisantes risqueraient de ne pas pouvoir accéder aux possibilités de formation permanente qui sont essentielles pour continuer de travailler et poursuivre une carrière, ce qui pourrait compromettre leurs droits à l'éducation et au travail ainsi que leurs droits à la sécurité économique. Cette réalité a été mise à nu lors de la pandémie de COVID-19, où un manque d'accès aux technologies numériques – imputable à des questions d'infrastructure, de financement, de compétences numériques, de conception ou autres – a restreint l'accès aux informations et aux services vitaux. Ce manque d'accès a aussi gravement entamé le bien-être physique et mental de nombreuses personnes âgées.

39. La migration vers l'espace numérique peut également avoir des effets néfastes sur la réalisation des droits humains des personnes âgées qui ne peuvent ou ne veulent pas prendre part au monde numérique. Des options non numériques de qualité et l'accès hors ligne aux biens et aux services devraient être garantis à égalité, en particulier pour les services de base tels que la santé, l'éducation et la participation à la vie politique. Une approche fondée sur les droits humains devrait donc permettre aux personnes âgées de décider, en toute autonomie, d'utiliser ou non les technologies numériques. En outre, l'utilisation des technologies numériques ne devrait jamais remplacer une interaction humaine de qualité ou accentuer l'isolement social et la solitude dont souffre ce groupe, ce qui est un risque quand on utilise l'intelligence artificielle et la robotique pour la prise en charge de longue durée des personnes âgées.

40. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité collective aux cyberattaques et aux violations commises dans l'espace numérique, des études montrant que les personnes âgées risquent plus que d'autres groupes sociaux d'être victimes de fraude numérique. L'accélération de la transition vers la sphère numérique qui a accompagné la COVID-19 a peut-être encore aggravé le problème, de nombreuses personnes âgées ayant dû utiliser ces technologies pour la toute première fois. Les efforts de renforcement des capacités doivent donc inclure des éléments relatifs à la sécurité de l'Internet et à la protection des données.

41. La protection et la confidentialité des données suscitent des inquiétudes quant à la sécurité de l'individu et des données recueillies. Dans une enquête récemment

³⁸ Voir [A/74/821](#).

menée aux États-Unis d'Amérique, les personnes sondées âgées de 50 ans et plus ont répondu que les craintes liées au respect de la sphère privée étaient le principal obstacle qui les empêchait d'adopter les nouvelles technologies³⁹. Or, la confiance dans la protection des données personnelles et dans la sécurité des environnements numériques est essentielle si l'on veut que les personnes âgées adoptent les nouvelles technologies. Dans le contexte de l'utilisation des technologies d'assistance et de la robotique appliquées à la prise en charge sociale et sanitaire, l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme a noté (A/HRC/36/48) que les technologies pouvaient promouvoir tout autant que compromettre le droit au respect de la vie privée des personnes âgées. Pour les personnes âgées, les technologies d'assistance et la robotique doivent, pour bien fonctionner, produire, centraliser et diffuser les données sur la santé des individus et d'autres informations sensibles, ce qui peut poser un défi pour le respect de la vie privée des personnes âgées elles-mêmes, ainsi que pour celui de leurs soignants et soignantes, de leur famille et de leurs amis. Il est primordial de respecter des normes élevées de confidentialité s'appuyant sur une approche fondée sur les droits humains ainsi que de veiller à ce que les personnes âgées et leurs soignants et soignantes comprennent parfaitement les enjeux et donnent un consentement éclairé et effectif, compte tenu de leur situation et de leurs capacités cognitives.

42. La discrimination fondée sur l'âge est un autre obstacle qui entrave l'utilisation et l'adoption des technologies numériques par les personnes âgées. On repère ce type de discrimination dans la conception des produits et services technologiques ainsi que dans les idées préconçues et les préjugés portant sur l'aptitude des personnes âgées à utiliser efficacement la technologie. Il a été constaté, par exemple, que les personnes âgées étaient rarement recrutées dans les groupes créés pour réfléchir à la conception de nouvelles technologies numériques, alors que leur participation pourrait aider à détecter et à combattre les stéréotypes âgistes et à accroître chez elles le sentiment d'appropriation. Ce sont les stéréotypes âgistes qui expliquent pourquoi des produits et services, même lorsqu'ils sont destinés aux personnes âgées, ne tiennent pas dûment compte des besoins, préférences et capacités de ce groupe. Souvent, les personnes âgées intériorisent cette discrimination, ce qui sape leur confiance en elles et amoindrit leur volonté de tirer parti des technologies numériques⁴⁰. Un milieu social désautonomisant peut accentuer les obstacles psychologiques à l'utilisation du numérique chez les personnes âgées, notamment un faible sentiment d'efficacité personnelle ou une piètre estime de soi et le manque de temps, de motivation ou d'intérêt.

43. L'Experte indépendante a également soulevé des préoccupations quant à la menace que peuvent représenter l'automatisation et l'utilisation de robots pour la dignité et l'autonomie des personnes âgées, leur autodétermination en matière d'information et l'égalité avec les autres. Ainsi, l'utilisation des technologies numériques dans les établissements de prise en charge de longue durée devrait renforcer l'autonomie des personnes âgées et prendre en compte leurs préférences et leurs besoins, au lieu de créer et d'entretenir une dépendance à l'égard de ces outils. Ces préoccupations soulignent l'importance qu'il y a à évaluer de manière approfondie, du point de vue des droits humains, les incidences des nouvelles technologies sur les utilisatrices et utilisateurs âgés pour, le cas échéant, repenser et actualiser les cadres normatifs et politiques existants.

44. L'intelligence artificielle renferme la promesse d'une multitude de nouvelles applications dans des domaines tels que le vieillissement à domicile, la santé, la

³⁹ Brittné Kakulla, « Personal Tech and the Pandemic: Older Adults are Upgrading for a Better Online Experience », American Association of Retired Persons, septembre 2021.

⁴⁰ OMS, *Rapport mondial sur l'âgisme* (Genève, 2021).

mobilité, l'engagement social, le bien-être financier et l'allègement du fardeau assumé par les soignantes et soignants. Toutefois, elle peut également compromettre la sécurité et la capacité d'action de ses utilisatrices et utilisateurs lorsqu'elle ne respecte pas les normes éthiques, ne tient pas compte de l'existence de préjugés ou fait fi des questions de confidentialité et de consentement⁴¹. L'intelligence artificielle peut mettre en relief les discriminations qui existent dans la société et, à ce titre, elle peut aider à les combattre, mais aussi les perpétuer et les amplifier. Ainsi, des recherches ont montré que de nombreux systèmes de recrutement s'appuyant sur des algorithmes créent de nouvelles formes de discrimination, notamment en réduisant les possibilités d'emploi pour les candidates et candidats les plus âgés⁴². Il importe de noter que la plupart des technologies sont actuellement mises au point par des entreprises des pays développés et, principalement, par des hommes, dont les stéréotypes peuvent, consciemment ou non, entacher ces outils.

45. L'intelligence artificielle peut perpétuer les stéréotypes liés à l'âge et réduire, ainsi, les possibilités et les avantages offerts par les produits et services numériques destinés aux personnes âgées. Les personnes âgées risquent d'être laissées pour compte et de voir la discrimination qu'elles subissent au sein de leur collectivité exacerbée par l'utilisation d'algorithmes entachés de préjugés et qui ne prennent pas dûment en compte leurs caractéristiques et leurs besoins hétérogènes. Dans le domaine de la santé, l'âgisme dans la conception, le déploiement et l'utilisation des technologies liées à l'intelligence artificielle peut nuire à la qualité de ces outils, réduire l'engagement intergénérationnel et restreindre les avantages potentiels de ces technologies pour ce groupe⁴³. La recherche a montré que même les études visant à comprendre l'acceptabilité et l'efficacité des outils d'intelligence artificielle pour les personnes âgées recevant des soins de longue durée présentent un risque élevé de partialité, ce qui remet en question les résultats de ces études et entrave d'autant la capacité de mettre pleinement en œuvre les technologies en question dans l'intérêt des personnes âgées⁴⁴.

D. Coopération numérique mondiale

46. L'architecture de coopération numérique actuelle, telle que définie dans le Plan d'action de coopération numérique, est devenue particulièrement complexe mais n'est pas toujours efficace, dès lors que les discussions et les processus mondiaux n'incluent pas suffisamment les pays en développement, les parties prenantes de moindre envergure du secteur privé et les groupes marginalisés, qui ne peuvent faire entendre leur voix. Les personnes âgées en tant que groupe sont souvent les laissées-pour-compte des débats mondiaux sur le développement ; ainsi, dans le contexte de la coopération numérique, il faut consentir un effort résolu pour faire en sorte que les personnes âgées et leurs représentants soient dûment inclus dans les discussions et processus pertinents. En outre, les engagements mondiaux doivent se traduire par des actions qui aient un impact. Les innovations qui ont efficacement permis de procéder

⁴¹ Forum économique mondial, « Designing Artificial Intelligence Technologies for Older Adults » (août 2021).

⁴² Alex Engler, « Auditing employment algorithms for discrimination », Brookings Institution, 12 mars 2021.

⁴³ OMS, « Ageism in artificial intelligence for health ».

⁴⁴ Kate Loveys *et al.*, « Artificial intelligence for older people receiving long-term care: a systematic review of acceptability and effectiveness studies », *The Lancet Healthy Longevity*, vol. 3, n° 4 (avril 2022).

à des réformes, comme le transfert de connaissances entre pays, devraient être transposées ailleurs⁴⁵.

47. Un exemple de collaboration réussie au niveau international entre les organismes des Nations Unies, le secteur privé et la société civile est le volet spécial du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information sur les TIC et les personnes âgées qui, depuis sa création en 2020, permet de débattre de questions numériques intéressant les personnes âgées. Le volet spécial de 2022 du Forum a rassemblé plus de 550 personnes qui ont participé à une série d'ateliers sur des sujets tels que les soins à distance et l'intelligence artificielle, les environnements adaptés aux personnes âgées, les compétences numériques de ces personnes, le financement numérique et la protection des personnes âgées en ligne. Il a permis de mettre en lumière le rôle des TIC pour un vieillissement en bonne santé et pour une participation active des personnes âgées à l'économie numérique. En 2021 et 2022, le Prix spécial de l'innovation pour un vieillissement en bonne santé, décerné par le Sommet mondial, a été conçu comme un moyen de reconnaître l'excellence dans le soutien à des innovations porteuses de solutions durables pour les personnes âgées⁴⁶.

IV. Nouveautés et initiatives adoptées par le système des Nations Unies pour promouvoir les questions liées au vieillissement

48. Au cours de l'année écoulée, de nombreuses entités des Nations Unies se sont penchées sur le thème des technologies numériques et des personnes âgées, l'édition 2021 de la Journée internationale des personnes âgées et l'édition 2022 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information ayant été toutes deux consacrées à cette question.

49. Plusieurs publications traitant du lien entre les technologies numériques et les personnes âgées ont été élaborées. En 2021, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a publié un document intitulé *Leveraging Technology for the Madrid International Plan of Action on Ageing: Experiences of China, Japan and the Republic of Korea*, dans lequel elle a souligné le rôle des TIC dans l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a quant à elle publié un document analytique intitulé *Digital Technologies for a New Future*, dans lequel elle a étudié le déploiement et l'utilisation des TIC aux niveaux national et régional permettant de promouvoir le développement tout en favorisant une numérisation plus inclusive et durable. Dans sa note d'orientation de 2021 intitulée « Ageing in the digital era » (Vieillir à l'ère numérique), la CEE a indiqué en quoi les technologies numériques pouvaient contribuer à l'acquisition de nouvelles compétences, faciliter les interactions sociales, favoriser une vie indépendante et autonome et améliorer la gestion et la prestation des services de santé et d'aide sociale destinés aux populations vieillissantes.

50. Compte tenu de l'importance qu'il y a à intégrer les TIC et à assurer l'accessibilité numérique pour parvenir à l'inclusion numérique des personnes âgées et permettre l'avènement d'environnements et de sociétés accessibles et adaptés aux personnes âgées, l'UIT a examiné la question du vieillissement dans le monde

⁴⁵ American Association of Retired Persons, *Driving Innovation in Healthcare and Wellness, Aging Readiness and Competitiveness Report*, 3^e éd. (octobre 2021).

⁴⁶ Sommet mondial sur la société de l'information, « WSIS Forum 2022: Briefing ». Consultable à l'adresse suivante : https://www.un.org/development/desa/ageing/wp-content/uploads/sites/24/2022/05/WSIS-Forum-2022_general_updated-28-Feb.pdf.

numérique en organisant des activités de sensibilisation, de fourniture d'outils et de renforcement des capacités. Entre autres outils et ressources produits figurent des boîtes à outils, des lignes directrices, des rapports thématiques pertinents, des formations en ligne à un rythme personnalisé et des tutoriels vidéo, qui sont disponibles gratuitement, dans plusieurs langues, et sont accessibles numériquement⁴⁷.

51. En République de Moldova, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a instauré un partenariat innovant avec une société de télécommunication, avec le soutien d'organisations locales, destiné à inciter les jeunes à aider les personnes âgées à accéder aux services sociaux durant la pandémie et à développer leurs compétences numériques.

52. De nombreuses entités ont mené des initiatives et des activités visant à faciliter le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et à préparer l'examen global du Plan d'action de Madrid en 2023. La CESAP a lancé ce processus régional avec le soutien des entités des Nations Unies intervenant aux niveaux régional et national, notamment les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Elle a également lancé un projet, financé par le Gouvernement chinois, sur l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles destiné à promouvoir un vieillissement actif et inclusif. Un site Web dédié⁴⁸ a été créé ; il contient des données et des informations sur les politiques consacrées au vieillissement et aux personnes âgées en vigueur dans les pays d'Asie et du Pacifique. Ces informations ont été transmises aux États membres pour les aider à mener leur examen national.

53. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a mené le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, en partenariat avec le FNUAP. Elle a aidé les États membres à élaborer leurs rapports d'examen nationaux en organisant des dialogues avec plusieurs parties prenantes et parlementaires ainsi qu'une conférence multipartite de haut niveau. L'examen régional a donné lieu à l'établissement d'un rapport et d'un document final synthétisant les tendances, les questions émergentes et les priorités concernant le vieillissement et les personnes âgées dans la région. La CESAO a également lancé le rapport de 2022 intitulé *Building Forward Better for Older Persons in the Arab Region* (Bâtir un avenir meilleur pour les personnes âgées dans la région arabe), qui porte en particulier sur l'écosystème de soins destiné aux personnes âgées, notamment la protection sociale et la prise en charge de longue durée. Elle a en outre mis au point une boîte à outils interactive en ligne sur la prise en compte des questions liées au vieillissement, qui a été présentée lors d'ateliers de renforcement des capacités organisés dans les pays de la région pour aider à l'élaboration de stratégies et de plans d'action en la matière.

54. D'autres initiatives de collaboration ont été menées pour promouvoir les questions liées au vieillissement par le renforcement de la recherche, des connaissances et des données et par la formation. La note de sensibilisation intitulée « Social isolation and loneliness among older people » (2021), publiée par l'OMS en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, l'UIT et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) fait une synthèse de l'ampleur, des incidences et des dommages de l'isolement social et de la solitude pour les personnes âgées et indique ce qui peut être fait pour les réduire. La note de sensibilisation intitulée « Older women:

⁴⁷ Pour plus d'informations, consulter l'adresse suivante : <https://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Pages/resources-on-ICT-accessibility/default.aspx>.

⁴⁸ https://www.unescap.org/events/asia-pacific-workshop-developing-tools-measure-inclusive-and-active-population-ageing_

inequality at the intersection of age and gender » (2022), établie par le Département des affaires économiques et sociales, ONU-Femmes et l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, avec le soutien de l'American Association of Retired Persons, présente des éléments de débat sur la manière de mieux prendre en compte les questions liées à la vieillesse et au genre dans l'élaboration de politiques.

55. L'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme a établi deux rapports thématiques : l'un sur les droits humains des femmes âgées (A/76/157), présenté à l'Assemblée générale, et l'autre sur l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge (A/HRC/48/53), présenté au Conseil des droits de l'homme. En novembre 2021, l'Experte indépendante a effectué une visite en Finlande et en août 2022, elle se rendra au Nigéria pour y évaluer la situation des droits humains des personnes âgées.

56. ONU-Femmes a élaboré des données représentatives sur des sous-groupes spécifiques de femmes, y compris les femmes âgées, pour promouvoir une riposte à la pandémie de COVID-19 tenant compte des questions de genre. En collaborant avec les organismes nationaux de statistique, les entités gouvernementales et les partenaires internationaux, ONU-Femmes a effectué des enquêtes rapides d'évaluation genrées⁴⁹ sur les retombées socio-économiques de la COVID-19 et sur la violence faite aux femmes dans plus de 78 pays qui incluent, pour la première fois, les données d'expérience des femmes de plus de 49 ans. Grâce au programme « Les femmes comptent », des efforts supplémentaires ont été déployés pour recueillir et analyser systématiquement des données afin de faire en sorte que toutes les femmes, quel que soit leur âge, soient prises en compte et gagnent en visibilité.

57. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, par l'intermédiaire du réseau mondial des centres internationaux de formation des autorités et leaders, a associé ses efforts à ceux de divers membres du Groupe interorganisations chargé de la question du vieillissement, qui réunit le Département des affaires économiques et sociales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le FNUAP, l'Organisation internationale pour les migrations, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'OMS, l'UIT et la société civile, pour organiser une table ronde virtuelle sur la prise en compte des connaissances relatives au vieillissement, en guise de contribution à la célébration du vingtième anniversaire du Plan d'action de Madrid, et pour renforcer l'apprentissage inclusif et encourager une participation à part entière des personnes âgées à la vie de leur collectivité.

V. Conclusions et recommandations

58. Si les technologies numériques sont porteuses d'une promesse d'innovation sans bornes et de possibilités illimitées de construire des sociétés meilleures, elles posent également des défis importants, dont beaucoup ne sont probablement pas encore pleinement appréhendés. Ainsi, les technologies numériques peuvent faciliter l'apport d'une aide sociale via des plateformes et des outils de communication numériques qui auraient été inimaginables il y a quelques dizaines d'années, mais elles risquent également d'accroître le sentiment d'isolement et de solitude si elles ne sont pas correctement employées et si elles se substituent aux interactions humaines. Si la révolution numérique est un thème de plus en plus souvent étudié dans les débats mondiaux, elle reste un phénomène relativement nouveau ; d'où la nécessité, pour les parties prenantes concernées, tant du secteur public que du secteur privé, d'être

⁴⁹ Consultables à l'adresse suivante : <https://data.unwomen.org/rga>.

attentives aux conséquences à court et à long terme des mesures et des politiques mises en œuvre dans l'espace numérique, en particulier dans la mesure où elles touchent des groupes sociaux déjà aux prises avec la discrimination et l'exclusion, comme le sont, souvent, les personnes âgées à travers le monde.

59. Le vieillissement de la population et la révolution numérique ont tous deux été mis en lumière lors de la pandémie de COVID-19. L'opinion a ainsi été sensibilisée aux vulnérabilités auxquelles font face de nombreuses personnes âgées dans le monde, tandis que l'expansion des technologies numériques à tous les domaines de la vie s'est accélérée. Les conséquences néfastes de la fracture numérique – faible accès à l'information ou impossibilité d'accéder à l'emploi ou à l'éducation à distance – ont été mises à nu. Pour réduire la fracture numérique dont les personnes âgées ont démesurément souffert au cours de la pandémie, il importe d'accorder de toute urgence la priorité à l'élimination des obstacles existants et à la pleine participation de toutes les personnes âgées au monde numérique.

60. Les États Membres sont donc invités à :

a) Continuer à souligner l'importance de prendre en compte l'inclusion numérique des personnes âgées dans les travaux sur la technologie numérique, en particulier dans les domaines décrits dans le Plan d'action de coopération numérique, et d'en tenir compte dans la proposition concernant le Pacte numérique mondial qui sera présentée lors du Sommet de l'avenir ;

b) Lever les obstacles et exploiter le potentiel des technologies numériques pour améliorer le bien-être des personnes âgées, de leurs soignants et soignantes, de leurs familles et de leurs communautés, notamment dans des domaines tels que les soins de santé et la prise en charge de longue durée, l'autonomie de vie, l'emploi, l'apprentissage tout au long de la vie et le bien-être financier ;

c) Redoubler d'efforts, en coopération avec toutes les parties prenantes, pour parvenir à l'objectif de l'universalité et de l'accessibilité, à un coût abordable, des technologies de l'information et de la communication et de leur utilisation, dans toutes les régions et pour toutes les personnes, quels que soient leur âge, leur sexe, leurs capacités, leur situation socio-économique ou leur emplacement ;

d) Appeler les parties prenantes concernées à favoriser l'accessibilité des TIC et du numérique pour toutes et tous par la mise en place de mécanismes systématiques permettant d'appliquer les normes d'accessibilité, de convivialité et de conception universelle afin de réduire la fracture numérique qui pénalise les personnes âgées et les autres groupes en situation de vulnérabilité, notamment par l'adoption de politiques et de réglementations et la mise en œuvre de normes pertinentes ;

e) Promouvoir la mise au point de programmes d'alphabétisation numérique continue, suffisamment financés, destinés aux personnes âgées, qui ciblent les besoins et intérêts spécifiques de ce groupe, en tenant compte des incidences de la discrimination intersectionnelle que subissent de nombreuses personnes âgées du fait de leur situation socio-économique, de leur niveau d'éducation, de leur race ou origine ethnique, de leur sexe et de leur situation de handicap ;

f) Adopter une approche fondée sur les droits humains et sur le cycle de vie en ce qui concerne le vieillissement et la technologie, et lutter contre la discrimination fondée sur l'âge qui existe dans l'espace numérique ;

g) Exhorter les acteurs publics et privés à garantir l'inclusion véritable des personnes âgées et de leurs représentantes et représentants dans les mécanismes de coopération numérique pertinents ;

h) Renforcer et promouvoir la collecte, le traitement, l'analyse, la diffusion et l'utilisation de données, de renseignements et de critères mesurables pertinents sur les technologies numériques, ventilés par âge, sexe, situation de handicap et emplacement.
